



PRESENTATION "FORET ET REGIME CLIMAT POST-2012" POUR DES DIPLOMATES

Réf.
15

Expert	Pays	Volume (hj)	Montant (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer	France	1	n/a. *expert fonctionnaire	Ministère des Aff. Etrangères	Budget Gouv. français	Juil. 2009	Juil. 2009	n/a	brice.lalonde@wanadoo.fr

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>La part de l'Aide publique au développement (APD) française revenant aux forêts est d'environ 26 M€/an, surtout mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). 75% de cette somme part en Afrique, surtout sur de petits projets (moins de 5 M€). La part de l'APD « forêt » ne représente que 0,6% de l'APD globale et 5,5% de l'APD « climat ».</p> <p>Si on la compare aux pays actifs sur les forêts (500 M€/an pour la Norvège, 125 M€/an pour l'Allemagne, 74 M€/an pour la Grande-Bretagne), la France est un petit bailleur...Mais, la diplomatie française cherche à défendre certaines spécificités d'actions dans le domaine :</p> <ul style="list-style-type: none">□ La promotion de l'aménagement forestier, notamment dans le bassin du Congo (10 Mha aménagés en 2009) ;□ Son engagement pionnier dans la finance carbone forestière : l'AFD a été l'un des premiers contributeurs du <i>Biocarbon Fund</i> (BioCF) de la Banque Mondiale, puis l'un des premiers contributeurs du <i>Forest Carbon Partnership Facility</i> (FCPF) ;□ Etant l'un des seuls pays développés, avec l'Australie, à posséder une large portion de forêt tropicale, la France a développé une expertise scientifique et technique reconnue dans la connaissance et la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux. <p>Pour ces raisons, les Conseillers environnement de la diplomatie française, basés dans les Ambassades de France de par le monde, étaient demandeurs d'informations précises sur les nouveaux enjeux forestiers, notamment en lien avec le changement climatique et la lutte contre la déforestation. L'expert a donc assuré une présentation lors de la journée annuelle des Conseillers environnement.</p>	<p>La présentation ayant eu lieu quelques mois avant la Conférence climat de Copenhague, censée donner naissance à un accord sur le régime climatique post-2012, la présentation s'est naturellement centrée sur cet enjeu et s'intitulait "Quelle place pour la forêt dans l'Accord de Copenhague ?". Elle a permis d'éclairer les participants sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">□ Enjeux des négociations REDD+ pour les pays en développement et des négociations <i>Land Use Land Use Change and Forestry</i> pour les pays développés ;□ Dernières avancées de la science sur les impacts probables des changements climatiques : Rapport Stern de 2006 et 4^{ème} rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) en 2007 ;□ Rappel des rapports de force politiques existants au moment des négociations de Kyoto et explication du rôle marginal laissé aux forêts ;□ Perspectives de négociations climat en général : plus de science, opinion publique plus consciente des enjeux, mais Etats-Unis et gouvernements des pays développés en général qui tardent toujours à s'engager ;□ Avancées actuelles et enjeux des négociations LULUCF : prise en compte des risques liés aux événements climatiques extrêmes, élargissement des activités LULUCF comptabilisées, harmonisation et simplification des règles de comptabilisation, etc. ;□ Avancées actuelles et enjeux des négociations REDD+ : progressivité du développement des stratégies, clarification du champ des activités couvertes, lignes directrices pour l'établissement des scénarios de référence, financement par le marché carbone vs des fonds, etc. <p>S'en est suivi un débat sur les valeurs et positions à défendre par la diplomatie française sur la question des forêts, tempérées ou tropicales.</p>